

Le 24 novembre 2021,

Aux parents d'élèves de 4^e année des écoles primaires de la région de Montréal

Objet : Consentement à la vaccination contre les hépatites A et B et contre les virus du papillome humain (VPH)

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement en 4^e année du primaire, une période de la vie où il est important d'être vacciné contre les hépatites A et B, et contre les infections par les virus du papillome humain (VPH). **Ces vaccins sont donnés gratuitement à l'école et ils nécessitent votre autorisation.** Pour cela, il vous suffit de remplir et de signer le formulaire de consentement à la vaccination transmis par l'école et de le retourner comme indiqué par l'établissement scolaire.

Votre enfant se verra bientôt offrir aussi le vaccin contre la COVID-19.

En tant que parents, vous souhaitez ce qu'il y a de mieux pour votre enfant et il est normal de s'interroger sur la vaccination. Nous tenons à vous rassurer, ces vaccins sont très efficaces pour prévenir ces maladies et ils sont aussi très sécuritaires. Le système immunitaire de votre enfant répondra très bien à tous ces vaccins.

Dans la mesure du possible, un délai minimal de deux semaines devrait être suivi entre le moment d'administration du vaccin contre la COVID-19 et celui du vaccin contre les hépatites A et B et contre les VPH.

Ces vaccins sont accessibles gratuitement à tous les jeunes de 4^e année du primaire, y compris pour ceux qui n'ont pas de carte d'assurance maladie.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à en discuter avec votre médecin de famille, avec un pharmacien ou avec un autre professionnel de la santé. Vous pouvez également joindre l'infirmière scolaire de votre école.

Tout comme vous, nous voulons le bien à long terme de votre enfant.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La directrice régionale de santé publique de Montréal



Mylène Drouin, M.D., FRCP

p.j